

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	08.02.2023	15h24	23.157	DFDS
Annule et remplace				

**Auteur-e(-s) : Émile Blant**

**Titre : ChatGPT, attention à ne pas louper le train**

**Contenu** (questions posées au Conseil d'État) :

Le Conseil d'État est prié de répondre aux questionnements suivants :

1. Une formation à ChatGPT a-t-elle été délivrée aux enseignant-e-s ? Sinon, est-elle envisagée ?
2. Une sensibilisation des élèves aux risques que présente l'utilisation de ChatGPT est-elle à l'ordre du jour ?
3. Comment l'utilisation de ChatGPT dans le contexte scolaire est-elle considérée ? Comme un support pédagogique équivalent à Google ? Comme un moyen de triche ? Comme un « oreiller de paresse » ?
4. Comment le Conseil d'État entend-il intégrer ChatGPT aux moyens pédagogiques à disposition des élèves ?

De manière plus large :

5. De quelle manière la considération de la valeur des devoirs à la maison va-t-elle évoluer ? Le Conseil d'État voit-il cet outil comme une manière de contribuer à l'égalité des chances ? Au contraire, le Conseil d'État considère-t-il que ChatGPT est un outil qui rend inutiles les devoirs à la maison ?
6. Une réflexion sur l'évolution des moyens pédagogiques a-t-elle déjà été entamée ?

**Développement** (commentaire aux questions) :

ChatGPT est une intelligence artificielle développée par l'entreprise [OpenAI](#), elle-même à l'origine de l'intelligence [DALL-E 2](#). Le domaine des intelligences artificielles est en plein essor, et les élèves des établissements scolaires de notre canton sont déjà au courant, vu la grande médiatisation de ces outils sur les réseaux sociaux. Le canton se doit de considérer très sérieusement ce virage technologique pour limiter les risques associés, et tirer pleinement parti du potentiel de ces différents outils.

ChatGPT est un outil qui permet de dialoguer avec une intelligence artificielle (IA) qui a été construite sur l'imitation des textes présents sur internet, par exemple les pages Wikipédia. Sa seule fonction est donc de construire des textes en réponse à des demandes qui sont formulées par l'utilisateur-trice. Autrement dit, l'IA n'a rien de conscient, il s'agit juste d'un logiciel de génération de textes basés sur l'intelligence artificielle. Nous encourageons vivement la lecture de cet article du [Temps](#) et à tester le potentiel de ChatGPT pour se rendre compte du nombre incalculable d'utilisations potentielles que peuvent en faire les élèves. <https://chat.openai.com/auth/login> (site souvent surchargé).

Il est crucial que le corps enseignant soit sensibilisé à tous les dangers qui émanent de l'utilisation des intelligences artificielles : gestion de la vie privée et utilisation des données, influence sur le développement moral et éthique, exposition à des contenus inappropriés ou dangereux, à des idéologies extrémistes, influence sur la psychologie des élèves, et bien d'autres conséquences qu'il faut soigneusement examiner. En outre, ChatGPT présente également un potentiel pédagogique qui doit être considéré à sa juste valeur. Certaines personnalités du domaine estiment que ce nouveau mode d'interaction avec les bases de données va supplanter l'utilisation de Google d'ici à quelques années seulement. Ainsi, si Google et la recherche sur internet en général ont été intégrés aux cursus scolaires car il s'agissait d'outils révolutionnaires et d'ores et déjà utilisés par les élèves, il est pertinent de se poser la même question pour ChatGPT.

**Souhait d'une réponse écrite : NON**

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

Émile Blant

<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Diane Skartsounis	Adriana Ioset	Patrick Erard
Manon Roux	Barbara Blanc	Cloé Dutoit
Céline Barrelet	Marc Fatton	Niel Smith
Monique Erard	Marie-Émilienne Perret	